

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**No de résolution
ou annotationProvince de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 4 octobre 2017 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absents : messieurs Roberto Emond et Michel Chamberland

Le président, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h06.

17-10-7030**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
 - 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2017/ Suivi. (Rés.)
 - 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2017. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 septembre 2017 et des comptes à payer au 4 octobre 2017. (Rés.)
 - 3.3 Dépôt des états comparatifs 2016-2017. (Rés.)
 - 3.4 Radiation. (Rés.)
 - 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
 - 5.0 Gestion :
 - 5.1 Règlement/ Création d'un fonds de roulement/ Adoption. (Rés.)
 - 5.2 Tarification des salles municipales. (Rés.)
 - 5.3 Disposition de biens municipaux/ Avis public. (Rés.)
 - 5.4 Programmation des travaux révisée TECQ 2014-2018/ Dépôt et adoption. (Rés.)
 - 5.5 Gestion de personnel/ Offre d'emploi pour poste d'aide-journalier dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi d'Emploi-Québec. (Rés.)
 - 6.0 Loisirs et culture :
 - 6.1 Sentier de Noël/ Procès-verbal du comité organisateur/ Adoption. (Rés.)
 - 7.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 7.1 Demande d'aide financière/ FADOQ/ Phase 1 réfection du local. (Rés.)
 - 8.0 Correspondance.
 - 9.0 Affaires nouvelles :
 - 9.1 Demande d'appui/ Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire/ Étude biologique et géomorphologique du marais salé de la barre de sable. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 10.0 Période de questions.
11.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-10-7031

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2017 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017.

17-10-7032

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2017 ET DES COMPTES À PAYER AU 4 OCTOBRE 2017/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 4 octobre 2017 et qui totalise un montant de 11 713.61\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 septembre 2017 qui totalise un montant de 79 360.69\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

FINANCES/ DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2016-2017

Le secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs de 2016 et 2017 tel que le demande l'article 176.4 du Code municipal.

17-10-7033

FINANCES/ RADIATION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la radiation suivante soit acceptée :

➤ D1100 : 5.22\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Août 2017 :

- 1^{er} : Rencontre directeur chambre de commerce et maires de Longue-Rive et Colombier
- 16 : Conférence téléphonique FQM au sujet de la loi sur la gouvernance
- 31 : Séance extraordinaire

Septembre 2017 :

- 6 : Rencontre avec conseillers au sujet de MADA
- 11 : Caucus
- 13 : Séance ordinaire
- 19 : Séance ordinaire MRC
- 22 : Rencontre avec deux membres du CA de l'Âge d'or et avec le DG

Octobre 2017 :

- 2 : Caucus
- 4 : Séance ordinaire

17-10-7034

GESTION/ RÈGLEMENT/ CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT/ ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 17-283 abolissant le fonds de roulement de la Municipalité dans le but de retourner les deniers prévus au fonds général et ainsi consolider le surplus accumulé de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après correction du vérificateur, les états financiers au 31 décembre 2016 adoptés démontrent un surplus accumulé de se chiffrant à 612 137\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se doter, selon l'article 1094 du Code municipal, d'un fonds de roulement ne dépassant pas 20% des crédits prévus au budget de l'année en cours;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les crédits prévus au budget de l'année 2017 sont de 2 119 340\$;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la séance du 4 octobre 2017 et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'un résumé de son contenu a été lu lors de la présentation de l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Règlement numéro 17-284

RÈGLEMENT CRÉANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ARTICLE 1

Le fonds de roulement créé sera de 80 000\$.

ARTICLE 2

La création du fonds est constituée par l'affectation d'une somme de 80 000\$ provenant du surplus accumulé pour le remplacement ou l'achat d'équipements.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-10-7035

GESTION/ TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté le règlement no. 16-277 établissant la tarification des différentes salles et des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier la tarification reliée à certaines salles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la vocation de la salle du Conseil lors de location soit uniquement pour la tenue de réunion;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QU'il n'y ait pas de tarification exigée pour l'utilisation de la salle du Conseil et de la salle multifonctionnelle lors de la tenue de réunions par des organismes qu'importe l'heure de ladite réunion;

QU'il n'y ait pas de tarification exigée pour l'utilisation de la salle communautaire de l'Accueil et de la salle multifonctionnelle lors de la présentation de cours/formations pour le bénéfice des contribuables de Portneuf-sur-Mer et ce, même si le cours ou la formation est présenté par une personne de l'extérieur et qu'elle charge des coûts pour participer;

QU'une tarification pour des événements comme un mariage, ou un anniversaire de mariage ou la célébration de quelconque anniversaire et de tout autre événement soit de :

- 100\$
- avec cuisine 150\$
- cuisine seule 50\$

QUE le conseil municipal autorise le remboursement de toute location correspondant à ces critères, faite en 2017 jusqu'à maintenant;

QUE ces modifications soient apportées au prochain règlement statuant sur la tarification des salles et des services municipaux.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-10-7036

GESTION/ DISPOSITION DE BIENS MUNICIPAUX/ AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir de certains biens municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces biens peuvent être vendus pour usage privé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande de vendre les items suivants :

Item	Quantité	Description de l'item	Prix demandé
1	4	Bureau de travail en bois	100\$
2	1	Four électrique	150\$
3	7	Chaise de conférence rembourrée grise	100\$
4	1	Porte en acier galvanisé avec fenêtre	75\$
5	1	Structure de chapiteau 40' X 60' avec toile	1 500\$
6	1	Four à poterie (non-fonctionnel)	75\$
7	3	Vivier	25\$
8	3	Projecteur 1 000 watts au sodium (non-fonctionnel)	100\$
9	1	Enseigne électrique 450 Volts pour commerce	250\$
10	2	Structure de but sans filet	25\$
11	1	Distributeur à papier à main commercial	50\$
12	4	Section de tuyau de cheminée prefab 3'	50\$



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

13	1	Tondeuse (bris à une roue)	45\$
14	1	Congélateur vertical (non-fonctionnel)	50\$
15	1	Fosse septique usagée (état indéterminé)	150\$
16	1	Fosse septique usagée (état indéterminé)	150\$
17	1	Fosse septique usagée (état indéterminé)	150\$
18	1	Fosse septique usagée (état indéterminé)	150\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Simon Thériault, à vendre les biens municipaux ci-haut mentionnés par voie de demande de prix par avis public.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-10-7037

GESTION/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX REVISÉE TECQ 2014-2018/ DÉPOT ET ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-10-7038

GESTION/ GESTION DE PERSONNEL/ OFFRE D'EMPLOI POUR POSTE D'AIDE-JOURNALIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION À L'EMPLOI D'EMPLOI-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE durant la saison hivernale, des besoins supplémentaires en main-d'œuvre surviennent du fait des activités accrues de la Municipalité et des différents comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner l'autorisation de dépôt de cette demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi géré par le Centre local d'emploi;

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme aide-journalier aux travaux publics pour la période hivernale;

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixé à 12.25\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 26 semaines;

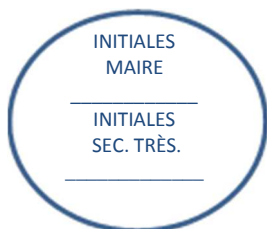
QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer le 1\$/h supplémentaire au salaire minimum ainsi que les charges sociales afférentes;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit;

QUE la Municipalité s'engage à déboursier toutes sommes, le cas inhérent, qui pourraient être requises par ledit programme.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-10-7039

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ORGANISATEUR DU SENTIER DE NOËL/ ADOPTION

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal et toutes les recommandations du comité organisateur du
Sentier de Noël daté du 13 septembre 2017 soit adopté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-10-7040

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ FADOQ/ PHASE 1 RÉFECTION DU LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Portneuf-sur-Mer a obtenu une aide
financière de 24 693\$ du programme Nouveaux Horizons pour la phase 1 de la
réfection du local qu'elle loue à la Municipalité via la résolution no. 16-08-6758;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait appuyé la demande d'aide
financière via la résolution no. 16-06-6693 en définissant sa participation
financière à 500\$;

CONSIDÉRANT QU'après appel d'offres sur invitation, le plus bas
soumissionnaire conforme avait chiffré les coûts des travaux à 28 629\$ toutes
taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de défrayer la différence
des travaux établis initialement au devis, c'est-à-dire la somme de 3 936\$ pour
compléter la phase 1 de réfection du local de la FADOQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise de verser la somme de 3 936\$ à la FADOQ de
Portneuf-sur-Mer, montant qui équivaut à la différence entre l'aide financière
obtenue du programme Nouveaux Horizons et les coûts réels de réfection du
local;

QUE la FADOQ de Portneuf-sur-Mer utilise cette somme afin de payer
l'entrepreneur général ayant réalisé la phase 1 des travaux de réfection du local
qu'elle loue à la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est
lue par le directeur général et secrétaire-trésorier.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-10-7041

DEMANDE D'APPUI/ COMITE ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE/ ÉTUDE BIOLOGIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE DU MARAIS SALÉ DE LA BARRE DE SABLE

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal appuie le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire par
une participation en biens et services d'une valeur monétaire équivalente à
2 500\$ établie spécifiquement de la façon suivante :

- la participation au comité de travail et validation des comptes-rendus
- échange d'idées et d'informations durant le projet
- le prêt de locaux et d'équipements au besoin
- le soutien en ressources humaines lors des sorties terrain

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h24 pour se terminer à 19h25.

Sujets :

- Un contribuable souhaite savoir s'il y a eu du nouveau dans le dossier de
l'autorisation de pêcher le bar rayé.

17-10-7042

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h26, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et
secrétaire-trésorier